

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°78/2020

Séance Ordinaire du 29 octobre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

Absents : /

Date de la convocation :

21 octobre 2020

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET 2020

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 concerne les opérations suivantes :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S Opéra ^a	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2158/21	Autres matériels & outillage	Invest.	D 76			0.00 €	-4 000.00 €	-4 000.00 €
2184/21	Mobilier	Invest.	D 28	00		0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €

^aS.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes			

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,


APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire

 Alain DARIO